

SÉANCE DU 3 MARS 2017
Convocation du 23 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

Étaient présents : M. André GÉLÉBART, Mmes Florence DOUTRELEAU, M. Sylvain COTARD, Dominique JONQUAY, M. Sylvain DELAVOYE, Mme Marinette CAPDEBOSCQ, MM. Alain LANGLOIS et Ludovic GRENIER, et Mmes Vanessa CASTERMANT et Catherine DUMAIS

Absent excusé : M. Gérard NAVARRO, pouvoir à M. GÉLÉBART

Secrétaire de séance : Mme CASTERMANT

La séance est ouverte à 20 h 34.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande qu'une délibération relative à une demande de subvention dans le cadre de la DETR soit ajoutée à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMME 2017 (délibération 2017-2)

M. le Maire présente le programme 2017 de la DETR qui subventionne la reprise de tombes à hauteur de 20 à 30 % pour un minimum de 5 000 € de travaux. Il propose en conséquence que la commune demande une subvention pour la reprise de 24 tombes (5 664 € HT) et ajoute que le tarif des concessions sera à fixer par délibération si la commune décide de proposer des cavurnes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer un dossier de demande de subvention pour la reprise de 24 tombes (5 664 € HT) dans le cadre de la DETR 2017.

RETRAIT DE CRIQUETOT-LE-MAUCONDUIT ET DE VINNEMERVILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE FÉCAMP CAUX LITTORAL AGGLOMÉRATION (délibération 2017-3)

M. le Maire fait état d'un courrier du Préfet demandant à la commune son avis sur le retrait des communes de Criqueot-le-Mauconduit et de Vinnemerville de la communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral Agglomération, étant acté que la Communauté d'agglomération a émis un avis favorable à ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce retrait.

COLIS DE NOËL 2016 (délibération 2017-4)

M. le Maire explique qu'il s'agit de fixer par délibération le prix des colis qui ont été offerts aux Anciens et des bons d'achat remis au personnel communal à l'occasion de Noël, comme le Conseil l'avait décidé, afin de pouvoir régler la facture correspondante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la remise de cadeaux et de bons d'achat aux Anciens et au personnel communal, et en précise les montants.

FIXATION DU PRIX DE REVENTE DE L'ÉVIER DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire explique qu'il a trouvé une personne intéressée pour racheter l'ancien évier de la salle polyvalente qui a été remplacé récemment. Il convient pour cela que le Conseil en fixe le prix par délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 150,00 € le prix de revente à un particulier de l'évier de la salle polyvalente.

TRAVAUX

Remplacement de portes : M. le Maire présente 3 devis pour le remplacement de portes (logement, bibliothèque et salle de classe). Un de ces devis est nettement moins élevé que les 2 autres. Commande sera passée à l'entreprise le proposant, puisqu'elle a déjà travaillé pour la commune en donnant satisfaction.

Rideaux de la salle polyvalente : Le Conseil approuve un devis pour leur remplacement, reste à définir la couleur retenue.

Nettoyage de l'église : Un devis a été reçu pour le nettoyage des 3 côtés de l'église, avec une nacelle. Le coût se monte à environ 51 000 € TTC pour un nettoyage clocher compris (45 000 € sans le clocher). La commune attend le devis d'un nettoyage avec des cordistes (*cf* compte rendu du 4 novembre 2016). M. le Maire explique que cette intervention n'est pas urgente et qu'elle pourra faire l'objet de demandes de subvention.

Achat de matériel : Dans le cadre de la préparation du budget, M. le Maire a demandé un devis pour l'achat d'un souffleur et d'un nouveau Kärcher (un peu moins de 2 000 € TTC au total).

URBANISME

M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de terrain : Un club d'agility a demandé à la commune si elle avait un terrain (3 000 m²) disponible pour en faire un parcours d'entraînement ; ce qui n'est pas le cas.

Pétanque Thiétrevillaise : M. le Maire a informé les dirigeants que le Conseil avait émis un avis favorable à leur demande de mise à disposition d'un local communal inutilisé afin que des toilettes puissent être installées. En revanche, le Conseil décide de ne pas payer un éventuel repas interclubs, dépense qui si monterait à plus de 1 500 €.

Cour de l'école : L'entreprise sollicitée pour la réalisation d'une marelle va être relancée (devis renvoyé en novembre 2016). L'employé communal a refait la porte du garage.

Terrain pour les enfants et adolescents : Mme Dumais rapporte une demande qui lui a été faite à plusieurs reprises : l'installation de buttes de terre pour faire du vélo. Le Conseil est d'avis de les réaliser au fond du terrain de football, le long du talus. La question de l'installation de nouveaux jeux pour enfants à côté du terrain de pétanque va également être étudiée.

Élection présidentielle : Le planning des permanences du bureau de vote est élaboré pour les 2 tours de scrutin (23 avril et 7 mai).

Étude sur l'extension des périmètres des plans particuliers d'intervention autour de la centrale du Paluel : M. le Maire fait état d'un courrier de la Préfecture annonçant l'étude de l'extension des périmètres des plans particuliers d'intervention autour des centrales nucléaires par les services de l'État. Appliquée à la centrale de Paluel, cette extension ferait que Thiétreville se

retrouverait dans le périmètre d'application de ces plans. La décision devrait être prise par l'État avant l'été.

Remerciements : M. le Maire mentionne les remerciements et vœux de M. Éberlé ainsi que de M. et Mme Bouteiller à l'occasion des Fêtes de fin d'année. Il fait également état des remerciements de Marie-Claire Bourcier et de ses sœurs pour le soutien de la commune lors du décès de Mme Jeanine Bourcier.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 16.